

# DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 25 septembre 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-077

**Incendie à Saint André (66)** : Attribution d'une subvention exceptionnelle au LIONS CLUB SAINT-CYPRIEN CATALANE, en accord avec la Mairie de Saint-André, pour le compte du CCAS de la commune

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 13/09/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Marie-Claire NATIVEL
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Patrice AYBAR
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Ludovic ROBERT
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	
Marjorie POHYLSKI	Elizabeth MOLINA	
Adrien MOGLIA	Sylvain GARCIA	
Anaïs CAZORLA	Louis REVARDY	
Olivier BATLLE	Robert STEFAN	

Étaient représentés :

Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Olivier BATLLE
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Jean-Marie GUILLOY

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme AURICHE Christine est désignée Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	21	Nombre de procurations :	6	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

**Madame le Maire expose que :**

L'incendie déclenché le lundi 14 août 2023 a ravagé près de 500 hectares de végétation, ainsi que des habitations et le camping des Chênes Rouges.

Un village fortement impacté ce sinistre, onze maisons totalement incendiées laissant des personnes à la rue, des agriculteurs ayant perdu leur vigne ou leur oliveraie, privés de terre et de récolte, des artisans ayant vu brûlé l'intégralité de leur outil de travail et étant aujourd'hui au chômage.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230925-DEL2023-077-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2023  
Date de réception préfecture : 26/09/2023

.../...

Séance du 25 septembre 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-077

Incendie à Saint André (66) : Attribution d'une subvention exceptionnelle au LIONS CLUB SAINT-CYPRIEN CATALANE, en accord avec la Mairie de Saint-André, pour le compte du CCAS de la commune

.../...

Une CAGNOTTE OFFICIELLE en aide aux sinistrés de la commune de Saint-André est ouverte jusqu'au 30 septembre 2023. Le but est de collecter des dons pour subvenir aux besoins urgents des plus démunis.

Cette cagnotte est ouverte par le LIONS CLUB SAINT-CYPRIEN CATALANE, en accord avec la Mairie de Saint-André, pour le compte du CCAS de la commune qui se chargera de la remise des dons aux sinistrés.

Madame le Maire propose l'attribution exceptionnelle d'un montant de 1000 euros.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 (mille) euros au profit de la Commune de Saint André (66) ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à finaliser le présent dossier en lien avec le Trésorier et à signer tout acte ou document à intervenir concernant la mise en œuvre de la présente délibération dont les courriers ou conventions nécessaires au versement de cette subvention exceptionnelle.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230925-DEL2023-077-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2023  
Date de réception préfecture : 26/09/2023